

Consommation d'eau suite à des travaux

Par manu92, le 05/08/2023 à 11:12

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement dans un immeuble parisien avec une cour intérieure.

Le propriétaire a fait réaliser par une société extérieure un forage dans la cour.

Cette société a utilisé un robinet des parties communes pour consommer de l'eau nécessaire à la mission confiée, sans mettre en place un dispositif (ex : compteur temporaire) pour évaluer la consommation d'eau liée à ses travaux, imputable au propriétaire.

Plusieurs locataires ont protesté, sans retour à date.

Comment évaluer cette consommation d'eau et la faire "retirer" des charges imputables aux locataires ?

Merci

Par Visiteur, le 05/08/2023 à 14:14

Bonjour,

L'évaluation de l'eau consommée par les travaux est impossible sans compteur. Il est envisageable de comparer une consommation d'une année sur l'autre lors des relevés. Mais de nombreuses raisons peuvent expliquer une surconsommation (dont les travaux, mais pas que ...)

Les robinets ont un débit standard de 12 litres par minutes soit 5700 l pour 8 heures **en continu**.

à 4 euros le m3 ça ferait environ 23 euros par jour, à diviser par tous les locataires.

Pour gagner des centimes, vous risquez de dépenser bien plus en frais de justice.